

Pe

COTONOU, le 4 MAI 1965

République du Dahomey  
-----

PRESIDENCE DU CONSEIL  
-----

D E C R E T N° 162 /PC/CAB  
-----

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 54/PC/SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 4I/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU les ordonnances n° 24 et 25/GPRS/SGG du 19 Décembre 1963, portant nomination de gérant et de co-gérant à la SODACI ;

D E C R E T E :  
-----

Article 1er.- Monsieur Emile PABATSO, Directeur du Cabinet du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, est nommé GERANT de la Société à Responsabilité Limitée dénommée : " SOCIETE DAHOMEENNE CINEMATOGRAPHIQUE (SO.DA.CI.), en remplacement de M. René DOSSA.

Monsieur Jean-Louis SCHMITT conserve ses attributions de co-Gérant.

Article 2.- Toutes les décisions prises au nom de la Société seront signées conjointement par les deux gérants.

Article 3.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter du 1er Mai 1965, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.-

AMPLIATIONS:

PC 8-Ministères- SGG-INFO 4-  
ADP- SODACI - DGF 4- JORD-  
Intéressés 2-